

Un bon compromis, dans l'intérêt du service public !

Le Conseil d'Etat recommande de soutenir la réforme du plan de pension du personnel de l'Etat de Fribourg et des institutions affiliées, soumise au référendum financier obligatoire le 29 novembre 2020.



4 motifs pour un soutien

1. La réforme est une nécessité

2. La réforme est équilibrée

3. La réforme est finançable

4. La réforme renforce le service public



« Le changement de primauté est inévitable. »

Jean-François Steiert, conseiller d'Etat



« C'est un pur compromis à la fribourgeoise. Tout le monde y met du sien dans l'intérêt bien compris du canton. »

Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat

1. La réforme est une nécessité

Avec le plan de pension appliqué actuellement, les employé-e-s contribuent directement au financement des rentes des bénéficiaires. Or, depuis 2018 déjà, il n'y a plus assez d'actifs pour financer les retraites. La réforme permet de corriger ce déséquilibre et de se conformer aux obligations légales. A l'avenir, les employé-e-s de l'Etat financeront uniquement leurs propres prestations de retraite. C'est le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, que presque toutes les caisses publiques de Suisse ont déjà adopté.

2. La réforme est équilibrée

La réforme soumise au vote est le résultat d'un compromis solide, validé par le Grand Conseil fribourgeois par 93 voix contre 7 et 6 abstentions. Discutée depuis 2018 avec les partenaires sociaux, elle respecte le principe de la symétrie des sacrifices.

- D'un côté, le personnel est appelé à consentir une baisse significative au niveau des rentes attendues (9,5% pour une retraite à 64 ans) et une péjoration des conditions de départ à la retraite anticipée.
- De l'autre côté, l'Etat-employeur est appelé à concéder une dépense unique de 330 millions de francs pour atténuer la baisse au niveau des rentes attendues.

3. La réforme est finançable

Le financement des mesures compensatoires et transitoires pour le personnel assuré âgé de 45 ans et plus représente une dépense de 330 millions de francs pour l'Etat-employeur. La bonne santé financière du canton lui permet de concéder cette dépense unique, sans pèjorer le budget de fonctionnement ni la capacité à investir dans les infrastructures.

4. La réforme renforce le service public

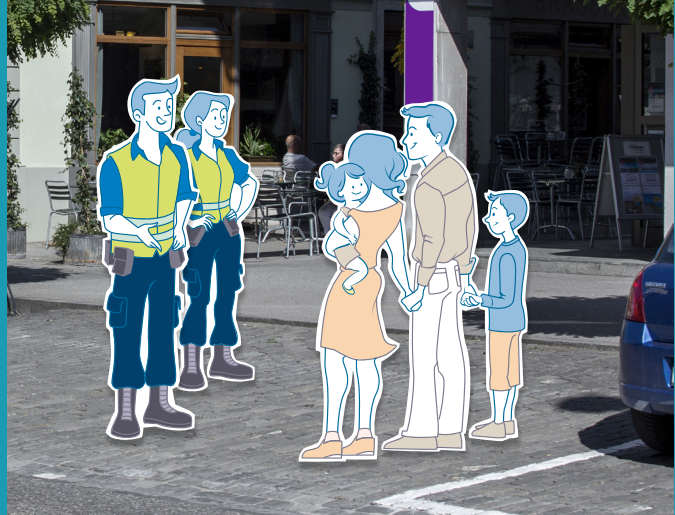
La qualité du service public est une condition essentielle au développement du canton de Fribourg. Les ménages, les communes et les entreprises fribourgeoises tirent un bénéfice clair des prestations de santé, d'éducation, d'enseignement, de justice et police, et d'entretien. Pour continuer à accomplir ces missions et améliorer encore les prestations, l'Etat de Fribourg doit être un employeur attractif. Une caisse de pension saine et compétitive par rapport aux autres caisses publiques est un atout.

Le 29 novembre 2020, soutenons...

- une réforme nécessaire
- une réforme équilibrée
- une réforme finançable

« Notre canton a aujourd'hui les moyens de financer ce nouveau plan de prévoyance, sans créer de dettes pour les générations futures. »

Georges Godel, conseiller d'Etat



« La meilleure manière de soutenir le personnel de l'Etat, c'est d'accepter la réforme du plan de pension. »

Didier Castello, conseiller d'Etat



« Oui à un service public de qualité ! »



Anne-Claude Demierre, présidente du Conseil d'Etat



Olivier Curty, conseiller d'Etat



Maurice Ropraz, conseiller d'Etat

